



## TARIFICATION 2022 – 2023

### SERVICE DE GARDE PRÉSCOLAIRE

#### **Précolaire (2, 3 et 4 ans)(frais admissibles à 100 % au crédit d'impôt)**

**Frais d'ouverture de dossier :** 50 \$  
(Nouvelle inscription seulement)

**Frais<sup>1-2</sup> :**

Mardi – jeudi	4 450 \$ <sup>3</sup> ou 4 575 \$ payable par versements mensuels
Lun – mer – vend	5 650 \$ <sup>3</sup> ou 5 800 \$ payable par versements mensuels
5 jours / semaine	8 950 \$ <sup>3</sup> ou 9 200 \$ payable par versements mensuels

#### **Dîner (frais de surveillance)<sup>2</sup>** (payable au plus tard le premier jour d'école)

5 jours par semaine :	1 950 \$ par année
4 jours par semaine :	1 750 \$ par année
3 jours par semaine :	1 490 \$ par année
2 jours par semaine :	1 260 \$ par année
1 jour par semaine :	1 030 \$ par année

#### **Service de garde<sup>2</sup>**

7 h 10 à 8 h 10 5 \$ par jour jusqu'à concurrence de 75 \$ par mois

16 h 20 à 17 h 45 5 \$ par jour jusqu'à concurrence de 75 \$ par mois

Après 17 h 45 *Pénalité de 5 \$ par période de 5 minutes sera facturé*

**Autres frais :** 670 \$ par année payable au plus tard le premier jour d'école

- Feuilles reproductibles
- Matériel périssable (bricolage)
- Sorties locales et éducatives virtuelles
- Invités spéciaux
- Concert et spectacle
- Tablettes (pour ateliers)
- Journées spéciales à l'école
- Assurance accidents scolaire
- Portail

<sup>1</sup> Rabais s'appliquant pour le 2e enfant : 5% - 3e enfant : 10%

<sup>2</sup> Reçu de frais de garde et de surveillance émis selon les lois en vigueur

<sup>3</sup> Prix pour un seul versement payable le ou avant le premier jour d'école